Image not found or type unknown

Succession suite au deces de mon papa

Par **DESCLES LAURENCE**, le **15/03/2018** à **18:43**

bonjour mon papa est decede, nous sommes trois enfants dont un enfant decede qui avait deux enfants
papa avait une voiture immatriculee a son nom nous avons un acheteur pour cette voiture que faut il faire
pour l instant nous ne voulions pas prendre de notaire mais la banque ma informe quil fallait en prendre un car les sommes sont superieures a 5000 euros sur ses comptes
faut il attendre de voir le notaire pour vendre cette voiture ou peut on la vendre directement
la carte grise est a son nom mais jai cru comprendre quon pouvait la laisser comme cela si on vendait la voiture avant les trois mois
tout les heritiers cest a dire moi mon frere et les deux enfants de ma soeur qui sont majeures sont d accord
merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **15/03/2018** à **21:55**

Bsr,
Oui, vous pouvez signer la vente en joignant ces documents

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1480

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés